

Lycee du coudon

Bonjour,

Conformément aux instructions officielles, l'inscription au Lycée du Coudon se fera par la procédure de télé inscription.

Vos élèves boursiers et/ou demi-pensionnaires ont normalement déjà les codes du portail Téléservices par lequel se fait la procédure.

Vous pourrez donner leurs codes aux autres lors de la remise des documents d'affectation après le DNB.

A l'issue de leur télé inscription, les parents recevront par mail la confirmation de l'inscription de leur enfant avec le rappel de leurs souhaits et des documents demandés.

Pour les familles ne disposant pas d'accès internet ou ayant des difficultés de connexion, un dossier papier pourra être retiré au lycée à compter du vendredi 28 juin. Ce dossier sera à ramener impérativement le jeudi 4 juillet au lycée.

Toutes ces instructions seront indiquées aux parents sur la fiche AFFELNET d'affectation.

En vous remerciant pour votre collaboration.

Bonne fin d'année